



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24152420

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT
14 OCT. 2024
DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0418 543 914**

Nom

(en entier) : **EURO-M Flexible Packaging**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Parc Industriel de Ghlin-Baudour Nord, Route de Wallonie, 140 - 7011 GHLIN**

Objet de l'acte : Fin de fonction d'un Membre du Comité de Direction - Nomination d'un nouveau Membre du Comité de Direction - Délégation de pouvoirs spéciaux

EXTRAIT CONFORME DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 AOUT 2024

PREMIERE RESOLUTION

Fin de la fonction de membre du Comité de direction de Monsieur Nicolas ZIELINSKI

Le conseil d'administration met fin au mandat de Monsieur Nicolas ZIELINSKI en qualité de Membre du Comité de Direction – Operations Director, avec effet au 31 août 2024 à minuit, et lui donne décharge pour toute responsabilité personnelle découlant de l'exécution de son mandat jusqu'à cette date.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination d'un nouveau membre du Comité de Direction

Le Conseil d'administration décide de nommer, à compter du 1er septembre 2024, pour une durée déterminée se terminant le 31 décembre 2024, la société Entreprise Nicolas Zielinski Ingénierie & Management, société à responsabilité limitée dont le siège social est établi Place Auguste Sturbois, 67 à 6560 Montignies-Saint-Christophe, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n°1012.987.034 et représentée par Monsieur Nicolas Zielinski en sa qualité de représentant permanent, en qualité de Membre du Comité de Direction – Operations Director.

TROISIEME RESOLUTION

Délégation pouvoirs spéciaux

Le conseil d'administration décide de déléguer des pouvoirs spéciaux à Madame Maria MARAGLIANO, domiciliée rue Ernest Milcamps, 26/2 à 7100 La Louvière, en vue de (i) procéder à la publication des présentes décisions aux Annexes du Moniteur belge, entre autres, en signant et déposant les formulaires de publication et, (ii) effectuer toutes les actions requises ou utiles à cet égard et faire en général le nécessaire à cette fin.

Pour extrait certifié conforme
Maria Maragliano

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).